

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 13 novembre 2017** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire
Monsieur Vincent Brochu, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller
Monsieur Denis Hébert, conseiller
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoît Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017**
- 3. DÉLÉGATION**
- 4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**
- 5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 5.1 Vincent Brochu
 - 5.2 Sylviane Ferland
 - 5.3 Guylaine Blouin
 - 5.4 Denis Hébert
 - 5.5 Gaétan Labelle
 - 5.6 Guy Jubinville
- 6. FINANCES**
 - 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois d'octobre 2017
 - 6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois d'octobre 2017
 - 6.3 Autorisation au trésorier à procéder un transfert budgétaire de 20 000 \$ du revenu reporté carrières sablières pour l'entretien des chemins ruraux

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

6.4 Autorisation au maire et au trésorier à signer les chèques et les autres effets bancaires

6.5 Renouvellement du contrat du programme d'achat regroupé d'assurances de dommages de l'UMQ - Regroupement Estrie

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 Dépôt du rapport des statistiques d'émissions de permis de construction du mois d'octobre 2017

7.2 Demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement et lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) de revoir le calcul des performances territoriales en lien avec le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

7.3 Recommandation et avis de conformité relativement à la demande de la Ville de Coaticook auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour obtenir l'autorisation d'un usage non agricole de nature temporaire soit lui permettre d'enlever du matériel du sous-sol en vue de faire un remblai sur ses lots voisins dans le Faubourg Barnston

7.4 Promesse de servitude entre la Ville de Coaticook et Walter Courbot et autorisation de signature

8. COMMUNICATIONS ET CULTURE

9. LOISIRS

9.1 Participation au Mérite sportif de l'Estrie - contrat de commandite de 300 \$

9.2 Mandat au Conseil Sport Loisir Estrie pour la réalisation d'un plan directeur des parcs et espaces verts

9.3 Entente entre la Ville de Coaticook et Monsieur Éric St-Pierre pour l'entretien et la surveillance de la patinoire et bâtiment au parc Laurence et autorisation de signature

9.4 Entente entre la Ville de Coaticook et Monsieur Jacques Viens pour l'entretien des patinoires et bâtiments au parc Kennedy ainsi qu'au parc Boisjoli et autorisation de signature

9.5 Entente entre la Ville de Coaticook et Monsieur Jean-Samuel Lamy pour l'entretien de la patinoire et bâtiment au parc Couillard et autorisation de signature

9.6 Entente entre la Ville de Coaticook et Monsieur Dylan Riendeau pour l'entretien de la patinoire et bâtiment au parc Barnston et autorisation de signature

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

9.7 Entente entre la Ville de Coaticook et Monsieur Simon Marcoux pour l'entretien de la patinoire et bâtiment au parc Yvon Lemieux et autorisation de signature

9.8 Rejet des soumissions reçues pour le projet de construction d'un abri des patineurs au parc Laurence

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11. SERVICES EXTÉRIEURS

11.1 Demande pour le versement de l'aide financière de la demande RIRL-2016-301 dans le cadre du projet pour la fourniture d'enrobées bitumineux et planage pour la rue Desrosiers et le décohesionnement du Rang - RIRL-2015-072

11.2 Résolution en appui au projet de loi sur la prévention des dommages aux infrastructures souterraines

11.3 Réquisition numéro 2017-34 au montant de 20 787,44 \$ plus les taxes applicables, pour le remplacement du ponceau sur le Rang 9

11.4 Réquisition numéro 2017-35 au montant de 16 912,25 \$ plus les taxes applicables, pour les travaux de captage des égouts de trois bâtisses sur la rue Child

11.5 Réquisition numéro 2017-36 au montant de 11 735,99 \$ plus les taxes applicables, pour la fourniture et l'installation de deux échangeurs d'air au Pavillon Josée Bélanger

11.6 Réquisition numéro 2017-37 au montant de 18 107,28 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de fil d'aluminium pour le prolongement du réseau d'Hydro-Coaticook

11.7 Réquisition numéro 2017-38 au montant de 21 080 \$ plus les taxes applicables, pour la révision de l'étude de rupture des barrages Saint-Paul, Belding Corticelli et Penman

11.8 Réquisition numéro 2017-39 au montant de 18 532 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de poteaux pour le réseau hydroélectrique

11.9 Paiement à la compagnie T.G.C. inc. du décompte progressif numéro 3 au montant de 30 395,02 \$ taxes incluses, pour la réfection de la rue Monseigneur-Durand

11.10 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le concassage de matériaux granulaires de calibre MG-112 provenant de notre banc de gravier situé sur le chemin Néron, soit celle de la compagnie Couillard Construction ltée au montant de 2,95 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables

11.11 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'approvisionnement en diesel coloré d'hiver pour machinerie stationnaire, soit celle de la compagnie

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Pierre Chouinard et fils au montant de 158 980 \$ plus les taxes applicables

- 11.12 Autorisation de signature de l'entente pour le projet en haute tension préparée par Hydro-Québec dans le cadre du projet de la Ville de Coaticook de construire un poste de transformation 120/25 kV

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 12.1 Désignation des signataires pour la ville pour les demandes d'investigations des futurs employés œuvrant auprès de personnes vulnérables

13. COMMUNAUTAIRE

- 13.1 Autorisation au Centre d'action bénévole de tenir la Grande Guignolée des Médias 2017 le jeudi 7 décembre prochain
- 13.2 Renouvellement de l'entente entre la Ville de Coaticook et la Ressourcerie des Frontières pour l'année 2018, selon l'option 1 offert, pour une période de 1 an

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 14.1 Nomination des membres du conseil sur divers comités
- 14.2 Nomination de la conseillère madame Sylviane Ferland, à titre de mairesse suppléante à compter du 1er décembre 2017 prochain pour les quatre prochains mois
- 14.3 Octroi d'une aide financière de 250 \$ à C'est Thi-Bault Noël pour la tenue de leur évènement annuel qui se tiendra les 1er et 2 décembre prochain

15. RÉGLEMENTS

- 15.1 Avis de motion du règlement numéro 6-A-8 (2017) intitulé « Règlement modifiant le Programme particulier d'urbanisme du secteur central de la Ville de Coaticook » et demande de dispense de lecture
- 15.2 Adoption du projet de règlement numéro 6-A-8 (2017) intitulé « Règlement modifiant le Programme particulier d'urbanisme du secteur central de la Ville de Coaticook »
- 15.3 Avis de motion du projet de règlement numéro 6-1-60 (2017) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance avec le règlement modifiant le Programme particulier d'urbanisme adopté pour le centre-ville et le secteur environnant » et demande de dispense de lecture
- 15.4 Adoption du projet de règlement numéro 6-1-60 (2017) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance avec le règlement modifiant le Programme particulier d'urbanisme adopté pour le centre-ville et le secteur environnant »

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

15.5 Avis de motion du projet de règlement numéro 6-1-61 (2017) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les dispositions applicables à l'épandage et stockage temporaire des matières résiduelles fertilisantes (MRF) » et demande de dispense de lecture

15.6 Adoption du projet de règlement numéro 6-1-61 (2017) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les dispositions applicables à l'épandage et stockage temporaire des matières résiduelles fertilisantes (MRF) »

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

16.1 Résolution visant à prolonger la présence au travail des saisonniers de la ville jusqu'au 8 décembre 2017

16.2 Entente entre la Ville de Coaticook et la Bibliothèque de Coaticook inc. pour une avance de fonds de 50 000 \$ et autorisation de signature

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

17-11-34280

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 17-11-34280

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-11-34281

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

RÉSOLUTION 17-11-34281

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 octobre 2017 au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 octobre 2017 tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DÉLÉGATION

4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

- Assermentation des élus vendredi dernier, très fier du nouveau conseil;
- Prix excellence en environnement;
- 7 novembre dernier : Goûter le communautaire au pavillon, permettant de connaître les organismes œuvrant dans le communautaire;
- Visite libre des Habitations Hestia – 20 nouveaux logements adaptés
- Célébration du jour du Souvenir – 11 novembre 2017 au parc Chartier;
- Cuisine collective des fêtes – 12 décembre 2017 au CAB
- Campagne des paniers de Noël sous la présidence de madame Johanne Provencher;
- Grande Guignolée – 7 décembre 2017.

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

5.1 VINCENT BROCHU

Bonjour ami et citoyens de notre belle ville de Coaticook,

Ma première action comme nouveau conseiller sera de vous demander d'être à l'affût de vos voisins et amis. Vous savez que le temps des fêtes approche à grands pas. Nous souhaitons tous et toutes avoir la chance de nous réunir et de festoyer en famille. Or tous n'ont pas cette chance.

Je vous demande donc de transmettre les coordonnées de familles que vous savez dans le besoin au Centre d'action bénévole de Coaticook. Le CAB est la pierre angulaire de la distribution des paniers de Noël, elle agit de concert avec les Lions, les Chevaliers de Colomb ainsi que les autres organismes de donation pour cette période de l'année.

Merci à l'avance de vos gestes d'altruisme.

Je vais prendre quelques minutes pour me présenter

Pour ma part, je suis enseignant en mécanique automobile, je suis président de la Chorale la clé des chants et je suis juge expert pour les olympiades de la formation professionnelle des métiers de l'automobile au Québec.

De plus, j'ai participé à l'essor de la ville. J'ai deux fabuleux enfants de 10 et 12 ans et je partage ma vie avec une partenaire tout aussi formidable.

Pour conclure, je vous laisse connaître la liste de mes dossiers.

- Actibus
- Comité consultatif d'urbanisme
- Comité de démolition
- La ressourcerie des frontières
- Comité de gestion des matières résiduelles de la MRC

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- Comité local du Fonds de développement de la MRC de Coaticook (FDMC)
- Régie intermunicipale de gestion des déchets solide de la région de Coaticook
- Fête des bénévoles
- Responsable des questions familiales et des aînés

Donc voilà, j'ai fait le tour merci!

Monsieur le Maire...

5.2 SYLVIANE FERLAND

Bonsoir

Merci et félicitations pour votre poste de maire M. Madore. Félicitations M. Jubinville ainsi qu'à tous autant pour ceux élus par acclamation que par élection.

J'ai reçu les dossiers culturels ainsi que certains autres comme le tourisme et la corporation de développement communautaire.

Et maintenant.

Bibliothèque Françoise Maurice :

Voici les prochaines activités de la bibliothèque pour la prochaine séance du conseil :

- Samedi 25 novembre à 10 h : Heure du conte avec Caroline
- Mercredi 29 novembre 19 h : Conférence « Le jeu libre actif : se recentrer sur l'important et redonner le pouvoir aux enfants » en collaboration avec les Partenaires pour les Saines habitudes de vie

Inscription : 819 849-9166 poste 239 ou à qef@mrcdecoaticook.qc.ca

- Mercredi 6 décembre à 13 h 30 : Club de lecture de décembre
- Mercredi 6 décembre 19 h : Conférence sur l'importance de développer la motricité fine chez les 0 à 5 ans en collaboration avec les Partenaires pour les saines habitudes de vie

Inscription : 819 849-9166 poste 239 ou à qef@mrcdecoaticook.qc.ca

- Samedi 16 décembre à 10 h : Heure du conte Spécial des fêtes
- Le club de scrabble tient maintenant ses deux rencontres hebdomadaires (mardi et jeudi) à 13 h.

Musée Beaulne

Il y avait hier le vernissage avec Maude Langlois, le titre de cette expo d'arte facto.

Avec Chantal Bonneville acéphale. Ces deux expos se tiennent jusqu'au 28 janvier 2018.

Le traditionnel Thé de Noël aura lieu cette année le 3 décembre si vous n'avez pas encore des billets faites vite.

Pavillon des arts et de la culture

Les spectacles à venir : Amateur de country le vendredi 17 novembre, mais c'est complet Guylaine Tanguay

Dans le cadre de la Grande semaine des tout petits, Jeunes Musiciens, du monde offrira un atelier d'éveil musical aux enfants âgés de 0-5 ans ce dimanche 19 novembre à 9 h 30. Cet atelier est spécialement conçu pour favoriser le développement des tout petits. C'est gratuit.

Le 25 novembre et le 26 novembre prochain, dans le cadre des marchés de Noël de la Vallée de la Coaticook Se tiendra le Salon de l'artisan. Ouvert de 10 h et 16 h.

L'Harmonie de Coaticook accompagnée de la Chorale La Clef des chants présentent leur spectacle de Noël, spectacle de financement les 15 et 16 décembre prochain à l'église Saint-Edmond.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Les billets sont en vente auprès des participants.

5.3 GUYLAINE BLOUIN

Bonsoir à vous citoyens – citoyennes

Tout d'abord, je voudrais moi aussi féliciter tous les élus du conseil de ville de leur nomination. Félicitations à Simon, notre nouveau maire ainsi qu'à Guy au siège no 6 pour vos élections. Pour ma part, je suis à nouveau, sincèrement honorée de votre confiance et pour les 4 prochaines années, je vous assure que j'exercerai mes fonctions dans le meilleur intérêt de tous. Je siégerai donc sur les dossiers suivants.....soit Carrefour des loisirs de la MRC, Corporation de gestion de l'aréna Gérard Couillard, sports et loisirs, société de développement du parc de la Gorge et du Parc découverte nature de Baldwin, comité jeunesse et la fête des bénévoles.

Étant donné que la saison estivale est terminée, et bien, j'aimerais du fond du cœur remercier les comités administrateurs de la crosse mineure, du soccer, du baseball mineur, le Rocket et le Big Bill...Merci aussi à tous les bénévoles qui se sont impliqués soit de près ou de loin pour tous ces organismes sportifs de notre ville. On ne vous le dit jamais assez, vous êtes tous très appréciés de votre implication, pour le don de votre temps et pour le bon déroulement de toute cette machine sportive qui entoure nos jeunes athlètes. Merci énormément encore une fois.

Pour la saison hivernale, n'oubliez pas que le patinage libre vous est offert gratuitement les vendredis soir à l'aréna de 18 h 30 à 19 h 50. Aussi, vous verrez un peu plus loin lors de l'assemblée que toutes les patinoires extérieures seront à nouveau fonctionnelles cet hiver et vous y verrez les responsables de l'entretien de chacune d'entre elles.

De plus, en terminant, il ne faut pas oublier qu'il y a la Fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook qui arrive à grands pas. Elle se tiendra dimanche, le 3 décembre prochain au Centre sportif Desjardins de La Frontalière. Je vous invite donc à vous inscrire auprès de votre municipalité, si cela n'est pas déjà fait, et ce avant le 17 novembre prochain. Encore cette année, de nombreux prix intéressants sont là pour vous. Bienvenue à vous tous.

C'est tout pour moi M. le Maire

5.4 DENIS HÉBERT

Bonsoir gens de Coaticook!

C'est avec fierté que je débute aujourd'hui mon mandat de conseiller municipal. D'abord, je voudrais me présenter : Denis Hébert, légitime époux de Mélanie Gilbert. Nous avons 2 beaux enfants : Rosalie 13 ans et Juliette 10 ans.

C'est à travers mes diverses implications des dernières années que le goût de la politique municipale m'est venu. Depuis mars 2013, je suis membre du conseil d'administration du Syndicat local de l'UPA de Coaticook et depuis 2015 membres de l'exécutif. Je suis aussi membre du CA du comité régional des Producteurs de lait de l'Estrie. L'implication dans ces organisations m'a permis de découvrir davantage les différents impacts du travail collectif pour conserver nos acquis et forger notre avenir.

Les discussions de groupe nous forcent à donner le meilleur de nous-mêmes et contribuent à développer notre sens critique. Le conseil municipal représente pour moi la meilleure représentation de la population par sa composition de gens avec des expériences de vies personnelles et

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

professionnelles diversifiées. M. le Maire m'a confié les dossiers suivants : Parc de la gorge, Parc découverte nature, Ferme du CIARC, travaux extérieurs en milieu rural, Expo Vallée de la Coaticook, Fête du bénévolat et le volet agriculture.

Dans le volet agricole, j'ai justement quelque chose à souligner : du 30 novembre au 2 décembre prochain se tiendra à Orford le Symposium nord-américain sur la brebis laitière. Durant l'évènement, les participants auront l'occasion de venir à Coaticook pour visiter la ferme Fou du berger, propriété de Yannick Véronneau et Julie Mayrand. À noter que cette ferme est partenaire et fournisseur de la Fromagerie Nouvelle-France située à Racine, fromagerie souvent récompensée pour la grande qualité de ses produits. En terminant, je voudrais dire que j'ai très hâte de travailler avec les gens des divers comités. Ce qui m'importe le plus c'est de contribuer au mieux-être de la collectivité.

Merci

5.5 GAÉTAN LABELLE

Remerciement à la population pour son siège par acclamation

Remerciement au maire sortant, pour sa grande implication

Félicitations aux autres élus

Présentation des dossiers et lui-même

5.6 GUY JUBINVILLE

Bonsoir citoyen citoyenne!

Pour commencer, j'aimerais remercier tous les citoyens qui se sont déplacés pour venir voter et me donner un appui aussi fort, j'apprécie beaucoup. Je veux aussi féliciter l'organisation des élections et féliciter notre nouveau maire M. Simon Madore ainsi que les conseillers avec qui je crois avoir plusieurs idées communes.

Mes motivations de me présenter en tant que conseiller est de faire évoluer, avancer et faire profiter la ville d'une économie favorable, en utilisant chacune de nos forces en travaillant en équipe de façon consciencieuse.

Comme conseiller nous avons la chance de pouvoir donner une autre perception de l'action politique et ainsi permettre un rapprochement avec les citoyens.

Pour moi les dossiers que je vais m'occuper sont :

Acti-sport de la polyvalente La Frontalière

Comité consultatif d'urbanisme CCU

Comité d'évaluation des demandes de démolition

Comité gestion des cours d'eau

Comité sécurité public

Corporation de gestion de l'aréna Gérard Couillard

Régies intermunicipales de protection incendie.

6. FINANCES

17-11-34282

6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS D'OCTOBRE 2017

RÉSOLUTION 17-11-34282

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois d'octobre 2017 au montant total de 2 055 563, 47 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois d'octobre 2017 comme suit :

- Fonds administration :	1 993 267,62 \$
- Fonds immobilisation (FDI) :	62 295,85 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2017

Le trésorier fait état du dépôt des transferts budgétaires pour le mois d'octobre 2017.

17-11-34283

6.3 AUTORISATION AU TRÉSORIER À PROCÉDER UN TRANSFERT BUDGÉTAIRE DE 20 000 \$ DU REVENU REPORTÉ CARRIÈRES SABLIERES POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS RURAUX

RÉSOLUTION 17-11-34283

CONSIDÉRANT qu'une fois le budget pour l'année adopté, l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)* prévoit que le conseil doit autoriser chacune des dépenses avant que les fonctionnaires municipaux puissent effectuer les opérations qui en découlent;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook s'est dotée d'un règlement permettant au conseil d'adopter un règlement déléguant à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser les dépenses dites incompressibles et de passer des contrats au nom de la municipalité conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

CONSIDÉRANT qu'afin de permettre une meilleure utilisation des services municipaux, le conseil municipal autorise le trésorier à procéder aux réaffectations budgétaires nécessaires à l'intérieur d'une même fonction comptable, mais que seul le conseil municipal est autorisé à procéder aux réaffectations budgétaires interfonctions;

CONSIDÉRANT qu'un transfert est nécessaire pour procéder à l'entretien des chemins ruraux;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser le trésorier à procéder un transfert budgétaire de 20 000 \$ du revenu reporté carrières sablières et d'affecter la dépense au poste 02-920-03-721 pour l'entretien des chemins ruraux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-11-34284

6.4 AUTORISATION AU MAIRE ET AU TRÉSORIER À SIGNER LES CHÈQUES ET LES AUTRES EFFETS BANCAIRES

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 17-11-34284

CONSIDÉRANT qu'il y a eu des modifications dans 4 postes du conseil suite aux récentes élections tenues le 5 novembre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 100.1 de la *Loi sur les Cités et Villes* qui stipule que les chèques et effets négociables, autres que des obligations émises par la municipalité, sont signés par le maire et le trésorier;

CONSIDÉRANT l'article 549 de la *Loi sur les Cités et Villes* qui stipule qu'une obligation doit porter le sceau de la municipalité et doit être signée par le maire et par le trésorier;

CONSIDÉRANT que, malgré les articles 100.1 et 549 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une résolution confirmant les signataires des chèques et autres effets bancaires est un document très utile pour transiger avec les institutions financières;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser le maire et le trésorier à signer les chèques et autres effets bancaires de la Ville de Coaticook conformément aux articles 100.1 et 549 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-11-34285

6.5 RENOUELEMENT DU CONTRAT DU PROGRAMME D'ACHAT REGROUPÉ D'ASSURANCES DE DOMMAGES DE L'UMQ - REGROUPEMENT ESTRIE

RÉSOLUTION 17-11-34285

CONSIDÉRANT que les conditions et les primes de renouvellement déposées par le courtier Aon Parizeau relativement au portefeuille d'assurances des biens, bris de machines et délits, assurances responsabilité civiles et automobiles, pour le terme 2017-2018;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme Fidema groupe conseil inc., suite à l'étude des conditions et des primes de renouvellement déposées;

CONSIDÉRANT que l'orientation retenue par les membres du Regroupement relativement à la mise en place de deux fonds de garantie soit l'un pour l'assurance des biens et l'autre pour l'assurance responsabilité civile;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU :

- Que la municipalité de Coaticook accepte les conditions de renouvellement déposées par le courtier Aon Parizeau relativement au portefeuille d'assurances de dommages pour le terme 2017-2018 pour un montant total de 68 125 \$ incluant les taxes, le tout selon le tableau de reconduction déposé par le consultant Fidema groupe-conseil inc. et autorise à cet effet, le paiement de cette dépense à même les postes budgétaires numéro 02-190-00-422, 02-190-00-424,

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

02-819-00-422, 02-819-00-422 pour l'année 2017 et les postes budgétaires numéro 02-190-00-422, 02 190-00-424, 02-819-00-422, 02-819-00-424 pour l'année 2018, et;

- Que la municipalité autorise le paiement, à même les postes budgétaires numéro 02-190-00-422 et 02-819-00-422 à l'Union des municipalités du Québec d'une somme de 15 396 \$ représentant la quote-part du fonds de garantie de l'assurance des biens attribuée à la municipalité;
- Que la municipalité autorise le paiement, à même les postes budgétaires numéro 02-190-00-422 et 02-819-00-422, à l'Union des municipalités du Québec d'une somme de 18 841 \$ représentant la quote-part du fonds de garantie de l'assurance responsabilité civile attribuée à la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSIONS DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS D'OCTOBRE 2017

Le conseiller, monsieur Guy Jubinville, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois d'octobre 2017 tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

17-11-34286

7.2 DEMANDE AU MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) DE REVOIR LE CALCUL DES PERFORMANCES TERRITORIALES EN LIEN AVEC LE PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

RÉSOLUTION 17-11-34286

CONSIDÉRANT que les municipalités reçoivent annuellement des sommes importantes provenant du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, soient près de 70 millions \$ en 2016 à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT que la redistribution de cette redevance était basée, jusqu'en 2012, sur la population et la performance résidentielle calculées en fonction de la quantité de déchets enfouis par habitant par année (kg/pers);

CONSIDÉRANT que depuis 2013, le calcul de redistribution tient également compte de la performance territoriale qui inclut les déchets résidentiels et ICI provenant du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'à compter de 2017, la redistribution de la redevance régulière sera basée uniquement sur la performance territoriale, incluant les déchets résidentiels, ICI et CRD, exprimé en kg/habitant, tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Redistribution	Redevances régulières		Matières résiduelles comprises dans l'établissement de la performance territoriale
	Performance résidentielle	Performance territoriale	
2016	20 %	80 %	Résidentielles et ICI
2017	0 %	100 %	Résidentielles, ICI et CRD (sous réserve de l'approbation du comité de gestion)

CONSIDÉRANT qu'avec ce nouveau mode de calcul de redistribution, les municipalités industrielles sont nettement désavantagées;

CONSIDÉRANT que l'indicateur de performance territoriale basé sur l'ensemble des matières résiduelles éliminées (résidentiel, ICI, et CRD) reflète davantage le degré d'industrialisation et le niveau de construction/démolition d'une municipalité plutôt que sur sa réelle performance de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT qu'avec le mode de redistribution actuel, une municipalité qui ne compte aucune industrie et peu de commerces et qui ne fait aucun effort de récupération et de compostage reçoit plus de redevances qu'une municipalité industrialisée qui a une collecte à trois voies et un écocentre performants;

- Par exemple : les Cantons de Cleveland et de Valcourt ont reçu respectivement 11,20 \$ et 10,82 \$/habitant en 2016 (pas de collecte à trois-voies : enfouissement résidentiel de 200 kg/pers et 223 kg/pers, respectivement) alors que la Ville de Coaticook a reçu 7,09 \$/habitant et Waterville 3,96 \$/habitant, malgré leur collecte à trois voies et la très faible quantité de déchets résidentiels enfouis (moins de 170 kg/hab).

CONSIDÉRANT que cette réalité va à l'encontre de l'objectif de la redistribution des redevances soit de financer les activités liées à la mise en œuvre de leur plan de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que les données actuelles d'enfouissement sont peu fiables, particulièrement lorsqu'il s'agit de déchets des ICI et des CRD, ou que les déchets de plusieurs municipalités se retrouvent à l'intérieur d'un même chargement.

CONSIDÉRANT que la précision des données provient uniquement de la bonne foi des transporteurs qui indiquent la provenance et la nature des déchets apportés dans les lieux d'élimination.

CONSIDÉRANT que les données d'enfouissement résidentiel sont envoyées aux municipalités aux fins de vérification, mais que pour les données d'enfouissement des ICI et CRD très peu de détails sont fournis aux municipalités (total seulement) malgré qu'ils influencent grandement le montant du retour des redevances;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales n'ont pas vraiment de pouvoir ni de contrôle sur les déchets produits par les ICI et les CRD;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la planification régionale s'effectue à l'échelle d'une municipalité régionale de comté (MRC) au minimum, et que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) doit inclure des actions pour réduire l'ensemble des déchets enfouis, incluant ceux des ICI et des CRD.

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook reconnaît l'importance de s'attaquer également à la gestion des matières résiduelles des ICI sur un territoire, mais que le moyen proposé par le Ministère créant des iniquités entre les municipalités industrialisées et les autres n'est pas le bon;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook croit que les deux objectifs (s'attaquer à la gestion des matières résiduelles résidentielles et s'attaquer à la gestion des matières résiduelles ICI) sont louable, mais ne devraient pas faire l'objet d'un même programme;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU :

- De demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) de revoir le calcul de performance territoriale afin d'être plus équitable et de refléter les réalités et les limites de précision des données disponibles;
- De suggérer de ramener la redistribution des redevances pour récompenser les municipalités proactives dans la gestion des déchets résidentielles, gestion qu'elles peuvent assumer et contrôler et appliquer une redistribution de 100 % selon la performance résidentielle;
- Que dans l'application d'une clause de performance territoriale, celle-ci doit être basée sur le territoire de planification couvert par le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) en vigueur, soit le territoire d'une MRC au minimum;
- De poursuivre les réflexions pour la mise en place d'un programme voué uniquement à la performance ICI en collaboration avec le monde municipal;
- De demandé au MDDELCC de fournir aux municipalités, l'ensemble des données d'enfouissement qui sont utilisées pour le calcul de la performance territoriale, incluant la quantité et la destination, au même titre que les informations sur les déchets résidentiels enfouis sont actuellement envoyées aux municipalités aux fins de vérification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-11-34287

7.3 RECOMMANDATION ET AVIS DE CONFORMITÉ RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE LA VILLE DE COATICOOK AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC POUR OBTENIR L'AUTORISATION D'UN USAGE NON AGRICOLE DE NATURE TEMPORAIRE SOIT LUI PERMETTRE D'ENLEVER DU MATÉRIEL DU SOUS-SOL EN VUE DE FAIRE UN REMBLAI SUR SES LOTS VOISINS DANS LE FAUBOURG BARNSTON

RÉSOLUTION 17-11-34287

CONSIDÉRANT que l'article 58.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* prévoit que la municipalité qui reçoit d'une personne une demande, afin de poser un acte pour lequel une autorisation ou un permis est requis, doit transmettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) une recommandation et un avis de conformité aux règlements municipaux de la demande;

CONSIDÉRANT que la Ville va retirer temporairement le sol arable afin de le remettre au même endroit après avoir prélevé le sous-sol situé sous le sol arable;

CONSIDÉRANT que la Ville va faire les travaux de nivelage et de drainage adéquat afin que le sol soit remis en culture et retourne à l'agriculture;

CONSIDÉRANT que le projet ne génère pas de contraintes à l'environnement;

CONSIDÉRANT que l'homogénéité de la communauté et les exploitations agricoles environnantes ne seront pas affectées par ce projet.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU de recommander la demande auprès de la Commission de protection agricole du Québec pour permettre un usage non agricole de nature temporaire afin de lui permettre d'enlever du matériel du sous-sol en vue de faire un remblai sur ses lots voisins dans le Faubourg Barnston.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-11-34288

7.4 PROMESSE DE SERVITUDE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK
ET WALTER COURBOT ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 17-11-34288

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook bénéficie d'une servitude pour alimenter en électricité la pompe située à la station de pompage à partir du panneau électrique du cédant;

CONSIDÉRANT que le cédant procède à la construction d'une résidence sur son lot et que cela a pour but de modifier la servitude en faveur de la Ville de Coaticook publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière;

CONSIDÉRANT qu'un nouvel acte de servitude est requis;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des services extérieurs, soit de recommander la modification de la servitude;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'accepter la modification de l'acte de servitude et d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de servitude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. COMMUNICATIONS ET CULTURE

9. LOISIRS

- 17-11-34289** 9.1 PARTICIPATION AU MÉRITE SPORTIF DE L'ESTRIE - CONTRAT DE COMMANDITE DE 300 \$

RÉSOLUTION 17-11-34289

CONSIDÉRANT qu'il est avantageux pour la Ville de Coaticook de participer au Gala Mérite sportif de l'Estrie;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU que la Ville de Coaticook participe au gala Mérite Sportif Estrie à titre de partenaire supporteur pour un montant de 300 \$ et bénéficie des avantages décrits au contrat de commandite annexé à la présente résolution pour en faire partie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 17-11-34290** 9.2 MANDAT AU CONSEIL SPORT LOISIR ESTRIE POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN DIRECTEUR DES PARCS ET ESPACES VERTS

RÉSOLUTION 17-11-34290

CONSIDÉRANT que depuis les dernières années, plusieurs enjeux en lien avec les infrastructures en loisir et en sport ont été soumis au conseil;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun de procéder à l'élaboration d'un plan directeur visant à mieux outiller la Ville pour favoriser le développement harmonieux et consensuel des parcs et des espaces verts;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services du Conseil sport Loisir Estrie pour la réalisation dudit plan;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU de mandater le Conseil sport Loisir Estrie pour une réalisation d'un plan directeur des parcs et espaces verts, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de services du 3 novembre 2017, document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'affecter la dépense à même le budget des élues soit l'excédent de fonctionnements affecté - projet spéciaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 17-11-34291** 9.3 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET MONSIEUR ÉRIC ST-PIERRE POUR L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE ET BÂTIMENT AU PARC LAURENCE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 17-11-34291

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire assurer l'entretien et la surveillance de la patinoire et du bâtiment du parc Laurence;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de monsieur Éric St-Pierre pour satisfaire ces exigences;

CONSIDÉRANT qu'en échange la Ville de Coaticook s'engage à verser à l'entrepreneur la somme de 550 \$ pour chaque semaine d'ouverture de patinoire, soit du lundi au dimanche;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser l'entente à intervenir entre la Ville de Coaticook et monsieur Éric St-Pierre laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-11-34292

9.4 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET MONSIEUR JACQUES VIENS POUR L'ENTRETIEN DES PATINOIRES ET BÂTIMENTS AU PARC KENNEDY AINSI QU'AU PARC BOISJOLI ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 17-11-34292

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire assurer l'entretien des patinoires et des bâtiments du parc Kennedy et Boisjoli;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de monsieur Jacques Viens pour satisfaire ces exigences;

CONSIDÉRANT qu'en échange la Ville de Coaticook s'engage à verser à l'entrepreneur la somme de 275 \$ pour chaque semaine d'ouverture de patinoire, soit du lundi au dimanche;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'autoriser l'entente à intervenir entre la Ville de Coaticook et monsieur Jacques Viens laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-11-34293

9.5 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET MONSIEUR JEAN-SAMUEL LAMY POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE ET BÂTIMENT AU PARC COUILLARD ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 17-11-34293

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire assurer l'entretien de la patinoire et du bâtiment du parc Couillard;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de monsieur Jean-Samuel Lamy pour satisfaire ces exigences;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'en échange la Ville de Coaticook s'engage à verser à l'entrepreneur la somme de 275 \$ pour chaque semaine d'ouverture de patinoire, soit du lundi au dimanche;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'autoriser l'entente à intervenir entre la Ville de Coaticook et monsieur Jean-Samuel Lamy laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-11-34294

9.6 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET MONSIEUR DYLAN RIENDEAU POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE ET BÂTIMENT AU PARC BARNSTON ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 17-11-34294

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire assurer l'entretien de la patinoire et du bâtiment du parc Barnston;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de monsieur Dylan Riendeau pour satisfaire ces exigences;

CONSIDÉRANT qu'en échange la Ville de Coaticook s'engage à verser à l'entrepreneur la somme de 275 \$ pour chaque semaine d'ouverture de patinoire, soit du lundi au dimanche;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser l'entente à intervenir entre la Ville de Coaticook et monsieur Dylan Riendeau laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-11-34295

9.7 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET MONSIEUR SIMON MARCOUX POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE ET BÂTIMENT AU PARC YVON LEMIEUX ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 17-11-34295

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire assurer l'entretien de la patinoire et du bâtiment du parc Yvon-Lemieux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de monsieur Simon Marcoux pour satisfaire ces exigences;

CONSIDÉRANT qu'en échange la Ville de Coaticook s'engage à verser à l'entrepreneur la somme de 275 \$ pour chaque semaine d'ouverture de patinoire, soit du lundi au dimanche;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser l'entente à intervenir entre la Ville de Coaticook et monsieur Simon Marcoux laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-11-34296

9.8 REJET DES SOUMISSIONS REÇUES POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ABRI DES PATINEURS AU PARC LAURENCE

RÉSOLUTION 17-11-34296

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour le projet de construction d'un abri des patineurs au parc Laurence;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à plusieurs compagnies conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux soumissions;

CONSIDÉRANT que les soumissions dépassent largement le budget établi par le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU :

- De rejeter les soumissions reçues concernant le projet de construction d'un abri des patineurs au parc Laurence; ET
- De reporter le projet à 2018 et de requérir du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts et le trésorier à revoir le budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11. SERVICES EXTÉRIEURS

17-11-34297

11.1 DEMANDE POUR LE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE DE LA DEMANDE RIRL-2016-301 DANS LE CADRE DU PROJET POUR LA FOURNITURE D'ENROBÉES BITUMINEUX ET PLANAGE POUR LA RUE DESROSIERS ET LE DÉCOHÉSIONNEMENT DU RANG 9- RIRL-2015-072

RÉSOLUTION 17-11-34297

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour la fourniture d'enrobées bitumineux et planage pour la rue Desrosiers et le décohésionnement du Rang 9;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que ces travaux ont été réalisés dans le cadre du programme de Réhabilitation du réseau routier local – Volet – Redressement des infrastructures routières locales;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été finalisés et qu'il y a lieu de déposer la reddition de compte afin d'obtenir le versement de l'aide financière de la demande RIRL 2016 301 et RIRL-2015-072 ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU de confirmer que les travaux ont été finalisés dans les deux projets et qu'il y a lieu de déposer la reddition de compte afin d'obtenir le versement de l'aide financière des demandes RIRL-2016-301 et RIRL-2015-072.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-11-34298

11.2 RÉSOLUTION EN APPUI AU PROJET DE LOI SUR LA PRÉVENTION DES DOMMAGES AUX INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES

RÉSOLUTION 17-11-34298

CONSIDÉRANT que plus de 4,5 bris d'infrastructures souterraines sont rapportés en moyenne chaque jour au Québec;

CONSIDÉRANT que des coûts directs et indirects de plus de 130 millions sont reliés à ces bris chaque année selon une étude du Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO);

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec sont propriétaires de plus de 82 000 km de réseaux d'infrastructures souterraines;

CONSIDÉRANT que les coûts et les risques des bris sur ces réseaux souterrains sont importants pour les municipalités, l'environnement, les citoyens, les travailleurs et tous les Québécois;

CONSIDÉRANT qu'un centre de traitement unique des demandes d'excavation contribue à réduire considérablement les bris sur les infrastructures souterraines;

CONSIDÉRANT que l'Ontario ainsi que tous les États américains ont adopté une loi indiquant que toute excavation doit faire l'objet d'une demande de localisation auprès d'un centre de traitement unique;

CONSIDÉRANT que tous les endroits qui ont adopté une loi sur la prévention des dommages aux infrastructures souterraines ont observé une réduction considérable des bris et dommages à ces infrastructures;

CONSIDÉRANT que notre municipalité reconnaît l'importance de protéger nos infrastructures souterraines;

CONSIDÉRANT la demande d'Info-Excavation pour qu'une loi semblable soit adoptée au Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU :

- Que la Ville de Coaticook appuie la demande d'Info-Excavation pour une législation québécoise sur la prévention des dommages aux infrastructures souterraines;
- Que cette législation indique que le centre de traitement unique est le point de contact entre les personnes entreprenant des travaux d'excavation et les propriétaires de tout type d'infrastructures souterrains;
- Que la Ville de Coaticook appuie les démarches d'Info-Excavation à l'égard des organisations municipales et qu'une copie de cette résolution soit envoyée :
 - au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;
 - à M. Guy Hardy, député de Saint-François ;
 - à Info-Excavation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 17-11-34299** 11.3 RÉQUISITION NUMÉRO 2017-34 AU MONTANT DE 20 787,44 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LE REMPLACEMENT DU PONCEAU SUR LE RANG 9

RÉSOLUTION 17-11-34299

CONSIDÉRANT que la Ville a du effectuer le remplacement du ponceau sur le Rang 9;

CONSIDÉRANT que le chef de division voirie a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Grondin Excavation au montant de 20 787,44 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division voirie concernant l'offre de la compagnie Grondin Excavation;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2017-34 pour le remplacement du ponceau sur le Rang 9, auprès de la compagnie Grondin Excavation au montant de 20 787,44 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-03-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 17-11-34300** 11.4 RÉQUISITION NUMÉRO 2017-35 AU MONTANT DE 16 912,25 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LES TRAVAUX DE CAPTAGE DES ÉGOUTS DE TROIS BÂTISSSES SUR LA RUE CHILD

RÉSOLUTION 17-11-34300

CONSIDÉRANT que la Ville désire effectuer des travaux de captage des égouts de trois bâtisses sur la rue Child;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le chef de division infrastructures a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Grondin Excavation au montant de 16 912,25 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie Grondin Excavation;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2017-35 pour des travaux de captage des égouts de trois bâtisses sur la rue Child auprès de la compagnie Grondin Excavation au montant de 16 912,25 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-04-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-11-34301

11.5 RÉQUISITION NUMÉRO 2017-36 AU MONTANT DE 11 735,99 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE DEUX ÉCHANGEURS D'AIR AU PAVILLON JOSÉE BÉLANGER

RÉSOLUTION 17-11-34301

CONSIDÉRANT que la Ville désire installer deux échangeurs d'air au Pavillon Josée Bélanger

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces vert a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Ferblanterie Edgar Roy au montant de 11 735,99 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Ferblanterie Edgar Roy;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2017-36 pour la fourniture et l'installation de deux échangeurs d'air au Pavillon Josée Bélanger auprès de la compagnie Ferblanterie Edgar Roy au montant de 11 735,99 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-07-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-11-34302

11.6 RÉQUISITION NUMÉRO 2017-37 AU MONTANT DE 18 107,28 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE FIL D'ALUMINIUM POUR LE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'HYDRO-COATICOOK

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 17-11-34302

CONSIDÉRANT que la Ville doit faire l'achat de fil d'aluminium pour le prolongement du réseau d'Hydro-Coaticook;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour ledit achat;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu trois offres, mais a retenue la plus basse, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Nedco au montant de 18 107,28 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Nedco;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2017-37 pour l'achat de fil d'aluminium pour le prolongement du réseau d'Hydro-Coaticook auprès de la compagnie Nedco au montant de 18 107,28 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 04-150-05-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-11-34303

11.7 RÉQUISITION NUMÉRO 2017-38 AU MONTANT DE 21 080 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA RÉVISION DE L'ÉTUDE DE RUPTURE DES BARRAGES SAINT-PAUL, BELDING CORTICELLI ET PENMAN

RÉSOLUTION 17-11-34303

RÉSOLUTION 17-11-34303

CONSIDÉRANT que la Ville doit procéder à la révision de l'étude de rupture des barrages Saint-Paul, Belding Corticelli et Penman, et ce à la demande du Centre d'expertise hybride du Québec;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour ladite révision;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Tetra Tech QE inc. au montant de 21 080 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Tetra Tech QE inc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2017-38 pour la révision de l'étude de rupture des barrages Saint-Paul, Belding Corticelli et Penman auprès de la compagnie Tetra Tech QE inc. au montant de 21 080 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-820-00-529.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 17-11-34304** 11.8 RÉQUISITION NUMÉRO 2017-39 AU MONTANT DE 18 532 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE POTEAUX POUR LE RÉSEAU HYDROÉLECTRIQUE

RÉSOLUTION 17-11-34304

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Coaticook doit faire l'achat de poteaux pour l'entretien et le prolongement du réseau hydroélectrique;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Stella Jones au montant de 18 532 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Stella Jones;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2017-39 pour l'achat de poteaux pour le réseau hydroélectrique auprès de la compagnie Stella Jones au montant de 18 532 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-415-05-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 17-11-34305** 11.9 PAIEMENT À LA COMPAGNIE T.G.C. INC. DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 3 AU MONTANT DE 30 395,02 \$ TAXES INCLUSES, POUR LA RÉFECTION DE LA RUE MONSEIGNEUR-DURAND

RÉSOLUTION 17-11-34305

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 3 par la compagnie T.G.C. inc. pour la réfection de la rue Moneigneur-Durand exécutés jusqu'au 19 octobre 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie EXP. de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 3 au montant de 30 395,02 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie T.G.C. inc. pour la réfection de la rue Monseigneur-Durand et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-171 (2012).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

17-11-34306

11.10 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LE CONCASSAGE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES DE CALIBRE MG-112 PROVENANT DE NOTRE BANC DE GRAVIER SITUÉ SUR LE CHEMIN NÉRON, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE COUILLARD CONSTRUCTION LTÉE AU MONTANT DE 2,95 \$ LA TONNE MÉTRIQUE PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 17-11-34306

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour le concassage de matériaux granulaires de calibre MG-112 provenant de notre banc de gravier situé sur le chemin Néron;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 10 novembre 2017 à 11 h 30 à l'hôtel de ville, quatre soumissions nous sont parvenues soit;

Soumissionnaire	Prix la tonne métrique avant tx	Prix avant tx
Couillard Construction Itée	2,95 \$	88 500 \$
Normand Jeanson Excavation inc.	3,20 \$	96 000 \$
Excavation L. Martel inc.	3,59 \$	107 700 \$
Constructions Maurice et Claude Itée	3,64 \$	109 200 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Couillard Construction Itée au montant total de 2,95 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour le concassage de matériaux granulaires de calibre MG-112 provenant de notre banc de gravier situé sur le chemin Néron, soit celle de la compagnie Couillard Construction Itée au montant 2,95 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-188 (2016).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-11-34307

11.11 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR L'APPROVISIONNEMENT EN DIESEL COLORÉ D'HIVER POUR MACHINERIE STATIONNAIRE, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE PIERRE CHOUINARD ET FILS AU MONTANT DE 158 980 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 17-11-34307

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour l'approvisionnement en diesel coloré d'hiver pour machinerie stationnaire;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 6 novembre 2017 à 11 h à l'hôtel de ville, deux soumissions nous sont parvenues soit;

Soumissionnaire	Prix avant taxes
Pierre Chouinard et fils	158 980 \$
Chauffage P. Gosselin inc.	159 100 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division Hydro-Coaticook d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Pierre Chouinard et fils au montant total de 158 980 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour l'approvisionnement en diesel coloré d'hiver pour machinerie stationnaire, soit celle de la compagnie Pierre Chouinard et fils au montant 158 980 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéro 02-820-00-632.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-11-34308

11.12 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE POUR LE PROJET EN HAUTE TENSION PRÉPARÉE PAR HYDRO-QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROJET DE LA VILLE DE COATICOOK DE CONSTRUIRE UN POSTE DE TRANSFORMATION 120/25 KV

RÉSOLUTION 17-11-34308

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet de la Ville de Coaticook de construire un nouveau poste de transformation, il a été demandé à Hydro-Québec d'alimenter en haute tension cette nouvelle installation située au 1023, rue Merrill ;

CONSIDÉRANT qu'une entente de contribution en haute tension a été soumise par Hydro Québec aux termes de laquelle la Ville de Coaticook s'engagerait notamment à payer toute facture d'Hydro-Québec émise en vertu de l'entente de contribution, dans les 30 jours de la date de facturation;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU :

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- D'autoriser le maire à signer l'entente de contribution en haute tension préparée par Hydro-Québec dans le cadre du projet de la Ville de Coaticook de construire un poste de transformation 120/25 kV;
- D'autoriser le paiement de toute facture d'Hydro-Québec émise en vertu de l'entente de contribution, dans les 30 jours de la date de facturation advenant une suspension des travaux ou un abandon du projet par la Ville de Coaticook, le tout suivant les termes et conditions prévues à cette entente conservée au dossier des archives municipales, laquelle est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

17-11-34309

- 12.1 DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES POUR LA VILLE POUR LES DEMANDES D'INVESTIGATIONS DES FUTURS EMPLOYÉS ŒUVRANT AUPRÈS DE PERSONNES VULNÉRABLES

RÉSOLUTION 17-11-34309

CONSIDÉRANT que dans le but de s'assurer que les candidats sélectionnés pour œuvrer auprès de personnes vulnérables telles les enfants, les personnes handicapées ou les personnes âgées, soient sans antécédents judiciaires;

CONSIDÉRANT que le 29 janvier 2007, une entente portant sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables avait été signée avec la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner les personnes autorisées les signataires des demandes d'investigations des futurs employés ou autres œuvrant auprès de personnes vulnérables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de désigner monsieur François Fréchette, directeur général, madame Geneviève Dupras, greffière, et monsieur Jean Yves Roy, chef de division parcs bâtiments, et espaces verts, comme étant les signataires des demandes d'investigations des futurs employés œuvrant auprès de personnes vulnérables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. COMMUNAUTAIRE

17-11-34310

- 13.1 AUTORISATION AU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE TENIR LA GRANDE GUIGNOLÉE DES MÉDIAS 2017 LE JEUDI 7 DÉCEMBRE PROCHAIN

CONSIDÉRANT que le Centre d'action bénévole et ses partenaires ont demandé à la Ville l'autorisation de tenir dans certaines rues une activité de sollicitation intitulée "La Grande Guignolée des Médias" afin de venir en aide aux plus démunis;

CONSIDÉRANT que cette grande guignolée se déroulera de 6 h 30 à 17 h 30 le 7 décembre 2017;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook estime important de supporter des organismes comme le Centre d'action bénévole dans la réalisation de ce genre d'activités;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'autoriser le Centre d'action bénévole et ses partenaires, à tenir l'activité La Grande Guignolée des Médias de 6 h 30 à 17 h 30 le 7 décembre prochain dans certaines rues de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-11-34311

13.2 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LA RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES POUR L'ANNÉE 2018, SELON L'OPTION 1 OFFERT, POUR UNE PÉRIODE DE 1 AN

RÉSOLUTION 17-11-34311

CONSIDÉRANT que l'entente entre la Ville de Coaticook et la Ressourcerie des Frontières sera échue au 31 décembre prochain;

CONSIDÉRANT qu'il y lieu de la renouveler;

CONSIDÉRANT que la Ressourcerie a soumis à la Ville de Coaticook une offre de renouvellement en proposant différents scénarios;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook reconnaît l'importance de conserver la Ressourcerie en opération;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook estime qu'il est difficile de discuter des conditions de la prochaine entente vu le court délai;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite remédier à cette situation en exigeant que le prochain renouvellement soit soumis aux parties au plus tard le 31 août 2018, le tout visant à permettre aux parties de discuter du contenu de l'entente, et ce à la satisfaction de tous;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU :

- D'abroger la résolution numéro 17-10-34278;
- De renouveler l'entente entre la Ville de Coaticook et la Ressourcerie des Frontières pour l'année 2018, selon l'option 1 offert;
- D'exiger de la Ressourcerie des Frontières de soumettre aux parties à l'entente les termes et conditions de l'entente pour l'année 2019 au plus tard le 31 août 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

17-11-34312 14.1 NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL SUR DIVERS COMITÉS

RÉSOLUTION 17-11-34312

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook appuie diverses sphères d'activités contribuant de près ou de loin au développement de son territoire;

CONSIDÉRANT qu'au cours de leur mandat, chacun des membres du conseil occupe un poste distinct propre à une sphère d'activité;

CONSIDÉRANT que suite aux élections tenues le 5 novembre dernier, il y a lieu de nommer les membres du conseil à titre de délégué de la Ville de Coaticook auprès des divers comités et organismes;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de déléguer les membres du conseil auprès des comités et organismes suivants :

Maire : M. Simon Madore

- Association des résidents du lac Lyster
- Comité d'évaluation des demandes de démolition
- Comité de gestion des cours d'eau de la MRC
- Comité de retraite des employés de la ville de Coaticook
- Comité de santé & sécurité au travail des employés municipaux
- Comité local du Fonds de développement de la MRC de Coaticook (FDMC)
- Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté
- Développement économique
- Fête des bénévoles
- Responsable des travaux extérieurs
- Responsable des travaux extérieurs ruraux
- Rues Principales
- Société du parc Harold F. Baldwin

Conseiller au siège no 1 : M. Vincent Brochu

- Acti-Bus
- Comité consultatif d'urbanisme
- Comité d'évaluation des demandes de démolition
- Comité de gestion des matières résiduelles de la MRC
- Comité local du Fonds de développement de la MRC de Coaticook (FDMC)
- Fête des bénévoles
- Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook
- Responsable des questions familiales et des aînés
- Ressourcerie des Frontières

Conseiller au siège no 2 : Mme Sylviane Ferland

- Bibliothèque Françoise-Maurice
- Comité de sélection au programme Artiste en résidence
- Comité de toponymie
- Comité des communications
- Corporation de développement communautaire (CDC)
- Culture et patrimoine
- Fête des bénévoles

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- Musée Beaulne
- Pavillon des arts et de la culture de Coaticook
- Société d'histoire de Coaticook
- Tourisme (Comité touristique de Coaticook, Coeur Villageois et Village Relais)

Conseiller au siège no 3 : Mme Guylaine Blouin

- Carrefour des loisirs de la MRC
- Comité jeunesse
- Corporation de gestion de l'aréna Gérard-Couillard
- Fête des bénévoles
- Loisirs
- Société de développement du Parc de la gorge
- Société du Parc découverte nature de Baldwin

Conseiller au siège no 4 : M. Denis Hébert

- CIARC
- Dossier agriculture
- Exposition de la Vallée de la Coaticook
- Fête des bénévoles
- Responsable des travaux extérieurs rural
- Société de développement du Parc de la gorge
- Société du Parc découverte nature de Baldwin

Conseiller au siège no 5 : M. Gaétan Labelle

- Coaticook River Water Company
- Comité de retraite des employés de la ville de Coaticook
- Comité des finances
- Comité local du Fonds de développement de la MRC de Coaticook (FDMC)
- Fête des bénévoles
- Hydro-Coaticook
- Office municipal d'habitation (OMH)
- Rues Principales
- Société d'aide au développement des collectivités (SADC)

Conseiller au siège no 6 : M. Guy Jubinville

- Acti-sports de la polyvalente La Frontalière
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- Comité d'évaluation des demandes de démolition
- Comité de gestion des cours d'eau de la MRC
- Comité de sécurité publique de la MRC
- Corporation de gestion de l'aréna Gérard-Couillard
- Fête des bénévoles
- Loisirs
- Régie intermunicipale de protection incendie

ET de transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution aux comités et organismes cités ci-haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-11-34313

14.2 NOMINATION DE LA CONSEILLÈRE MADAME SYLVIANE FERLAND, À TITRE DE MAIRESSE SUPPLÉANTE À COMPTER DU 1ER DÉCEMBRE 2017 PROCHAIN POUR LES QUATRE PROCHAINS MOIS

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 17-11-34313

CONSIDÉRANT que le conseil doit désigner, tous les quatre mois, un conseiller qui agira à titre de maire suppléant;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU de désigner la conseillère, madame Sylviane Ferland, mairesse suppléante pour les quatre prochains mois à compter du 1^{er} décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-11-34314

14.3 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 250 \$ À C'EST THI-BAULT NOËL POUR LA TENUE DE LEUR ÉVÈNEMENT ANNUEL QUI SE TIENDRA LES 1ER ET 2 DÉCEMBRE PROCHAIN

RÉSOLUTION 17-11-34314

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2017 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que les organisateurs du spectacle de levée de fonds intitulé 'C'est Thi-Bault Noël' dont les profits amassés seront remis aux écoles pour le projet intitulé Nourrir l'avenir d'un enfant, ont présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 250 \$ pour le spectacle 'C'est Thi-Bault Noël' pour la tenue de leur évènement qui se tiendra les 1^{er} et 2 décembre prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RÈGLEMENTS

AVIS DE MOTION

15.1 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-A-8 (2017) INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU SECTEUR CENTRAL DE LA VILLE DE COATICOOK » ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-A-8 (2017)

Avis de motion est donné par Guy Jubinville qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 6-A-8 (2017) modifiant le plan d'urbanisme, concernant plus particulièrement le Programme particulier d'urbanisme du secteur central (centre-ville et environs).

Celui-ci a pour objet d'apporter certaines modifications au contenu du Programme particulier d'urbanisme (PPU) afin que celui-ci reflète mieux les préoccupations actuelles en matière d'occupation du sol concernant principalement les règles applicables aux usages résidentiels et commerciaux autorisés dans les différentes aires d'affectation du sol. Le règlement a aussi pour objet d'abroger les normes d'implantation contenues

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

dans le PPU et de modifier la délimitation des affectations du sol dans les secteurs des rues Chesley (agrandissement de l'aire d'affectation Centre-Ville) et Saint-Édouard (agrandissement de l'aire d'affectation Résidentielle moyenne densité).

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 6-A-8 (2017), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

17-11-34315

15.2 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-A-8 (2017) INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU SECTEUR CENTRAL DE LA VILLE DE COATICOOK »

RÉSOLUTION 17-11-34315

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook s'est dotée d'un Programme particulier d'urbanisme dans le but de réaliser une planification plus détaillée de son secteur central (centre-ville et environs) ;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications au contenu du Programme particulier d'urbanisme afin que celui-ci reflète mieux les préoccupations actuelles en matière d'occupation du sol ainsi qu'à l'égard du cadre normatif lié à la volumétrie et à l'implantation des constructions;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'adopter le projet de règlement numéro 6-A-8 (2017) intitulé «Règlement modifiant le Programme particulier d'urbanisme du secteur central de la Ville de Coaticook», ET;

Qu'une assemblée de consultation soit tenue le lundi 11 décembre 2017, à 19 h 15 à la salle municipale afin d'expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION

15.3 AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-60 (2017) INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME ADOPTÉ POUR LE CENTRE-VILLE ET LE SECTEUR ENVIRONNANT » ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-60 (2017)

Avis de motion est donné par le conseiller Vincent Brochu qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le projet de règlement numéro 6-1-60 (2017) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance avec le règlement modifiant le Programme particulier d'urbanisme adopté pour le centre-ville et le secteur environnant »

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Celui-ci a pour objet d'apporter les modifications requises afin d'assurer la concordance au Programme particulier d'urbanisme (PPU) adopté pour le secteur central (centre-ville et partie du territoire municipal située au nord-est de celui-ci).

Ces modifications portent principalement sur les dispositions relatives au contingentement des usages reliés aux véhicules dans les zones C-202, CV-209(P), CV-210(P) et C-501-1; le contingentement des commerces de grande surface dans les zones CV-209 (P) et CV-212 (P); la superficie maximale d'un bâtiment commercial dans les zones du centre-ville (2 500 mètres carrés sauf dans les zones CV-209 (P) et CV-212 (P) où la superficie n'est pas limitée); l'autorisation de certains usages liés aux véhicules dans les zones CV-209(P), CV-210(P) et CV-212 (P); les règles applicables à l'aménagement de logements dans les zones commerciales et l'autorisation des résidences de tourisme dans les zones CV-428(P), CV-429(P) et C-501-1. Le règlement a aussi pour objet de créer la zone RC-309 à même les zones RD-309-1 et RC-309-2.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 6-1-60 (2017) une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

17-11-34316

15.4 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-60 (2017) INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME ADOPTÉ POUR LE CENTRE-VILLE ET LE SECTEUR ENVIRONNANT »

RÉSOLUTION 17-11-34316

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal entend apporter certaines modifications au contenu du Programme particulier d'urbanisme (PPU) applicable au secteur central, constitué du centre-ville et d'une partie du territoire municipal située au nord-est de celui-ci;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la procédure de modification du Programme particulier d'urbanisme, des amendements doivent être apportés au règlement de zonage à fins de concordance ;

CONSIDÉRANT qu'un règlement adopté à des fins de concordance n'est pas assujéti à l'approbation des personnes habiles à voter ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter le projet de règlement numéro 6-1-60 (2017) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance avec le règlement modifiant le Programme particulier d'urbanisme adopté pour le centre-ville et le secteur environnant », ET;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Qu'une assemblée de consultation soit tenue le lundi 11 décembre 2017, à 19 h 15 à la salle municipale afin d'expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.5 AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-61 (2017) INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LES DISPOSITIONS APPLICABLES À L'ÉPANDAGE ET STOCKAGE TEMPORAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES (MRF) » ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-61 (2017)

Avis de motion est donné par le conseiller Vincent Brochu qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le projet de règlement numéro 6-1-61 (2017) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les dispositions applicables à l'épandage et stockage temporaire des matières résiduelles fertilisantes (MRF) ».

Celui-ci a pour objet d'autoriser l'épandage et le stockage temporaire de matières résiduelles fertilisantes (MRF) dans les zones faisant partie de la zone agricole permanente décrétée en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, exceptées dans les aires de protection des puits d'eau potable, le tout afin de se conformer aux directives gouvernementales en la matière.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 6-1-61 (2017) une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

17-11-34317

15.6 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-61 (2017) INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LES DISPOSITIONS APPLICABLES À L'ÉPANDAGE ET STOCKAGE TEMPORAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES (MRF) »

RÉSOLUTION 17-11-34317

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications à la réglementation municipale afin de se conformer aux directives gouvernementales en matière d'épandage des matières résiduelles fertilisantes (MRF);

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'adopter le projet de règlement numéro 6-1-61 (2017) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les dispositions applicables à l'épandage et stockage temporaire des matières résiduelles fertilisantes (MRF) », ET;

Qu'une assemblée de consultation soit tenue le lundi 11 décembre 2017, à 19 h 15 à la salle municipale afin d'expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

17-11-34318

16.1 RÉSOLUTION VISANT À PROLONGER LA PRÉSENCE AU TRAVAIL DES SAISONNIERS DE LA VILLE JUSQU'AU 8 DÉCEMBRE 2017

RÉSOLUTION 17-11-34318

CONSIDÉRANT que la convention collective prévoit que la Ville peut engager des saisonniers pour aider les travaux durant la période prévue à la convention collective;

CONSIDÉRANT que plusieurs travaux restent à accomplir avant la période hivernale, dont :

- Branchement d'une maison en construction à Barnston (1127 ch. Du Village);
- Construction de réseaux et poste de pompage d'égout pour trois nouvelles maisons à Barnston;
- Installation et mise en route station de pompage rue Child ainsi que réfection du trottoir;
- Hivernation des bornes-fontaines;
- Installation des balises de déneigement;
- Divers travaux liés au plan d'intervention et nettoyage de conduite et quelques rehaussements de bornes-fontaines, etc.;
- Réfection du muret rue St-Marc;
- Installation des décorations de Noël.

CONSIDÉRANT la demande reçut du directeur des services extérieurs visant à obtenir une prolongation pour tous les employés saisonniers jusqu'au vendredi 8 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que les saisonniers et temporaires concernés sont :

- Alain Duchesne
- Antoni Grenier
- Jean-François Blouin
- Cédric Roy-Rousseau
- Jérôme Drouin

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la demande reçue du directeur des services extérieurs visant à prolonger la présence au travail des employés saisonniers jusqu'au vendredi 8 décembre 2017;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 17-11-34319** 16.2 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LA BIBLIOTHÈQUE DE COATICOOK INC. POUR UNE AVANCE DE FONDS DE 50 000 \$ ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 17-11-34319

CONSIDÉRANT que la Bibliothèque Françoise-Maurice fait partie des organismes contrôlés de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Bibliothèque Françoise-Maurice a besoin de liquidité pour ses opérations courantes;

CONSIDÉRANT la demande de la Bibliothèque Françoise-Maurice pour une avance de fonds;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU que le conseil consent une avance de fonds d'un montant de 50 000 \$ à la Bibliothèque de Coaticook inc. aux conditions prévues à l'entente annexée aux présentes pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

- 17-11-34320** **18. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

RÉSOLUTION 17-11-34320

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire

Geneviève Dupras, greffière